

Rectificatif – Camille O'Byrne – 14 novembre 2020

Rectificatif

À propos des informations données lors de la seconde partie de l'audience publique
Projets d'augmentation des cheptels laitiers des fermes Lansé et Landrynois

1. Au sujet de l'abondance de la relève agricole

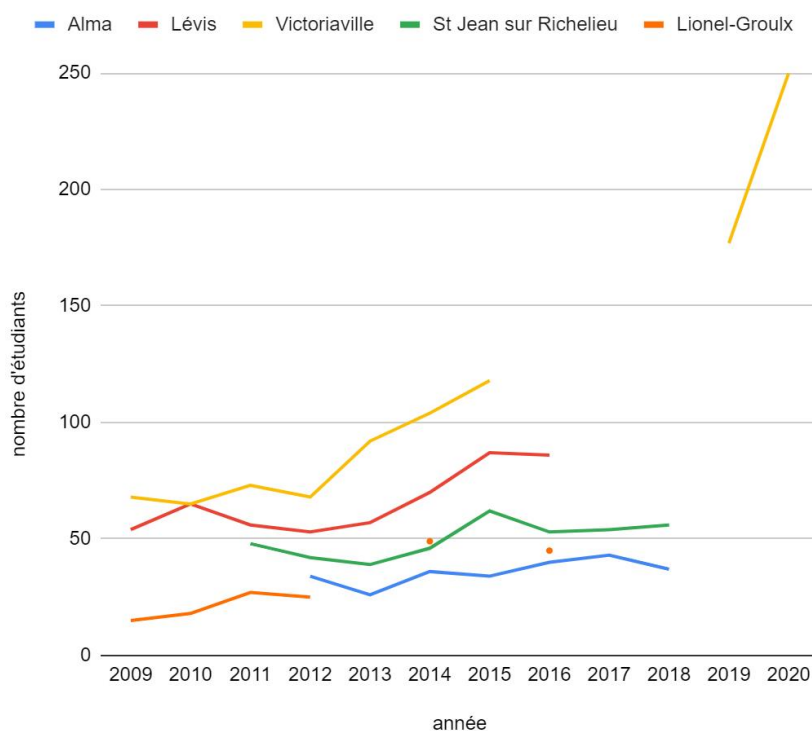
Il a été suggéré lors de la deuxième partie de l'audience, que la relève est rare (mention du PDZA de la MRC d'Arthabaska). Il était probablement fait référence à la phrase "On constate une rareté croissante de repreneurs" (p.88 du PDZA) ou à d'autres passages semblables. J'attire votre attention sur la distinction nécessaire entre relève établie (à laquelle le PDZA et les portraits de relève agricole font référence) et relève potentielle (à laquelle je fais référence dans mon mémoire - Madame Berthaud pourra certainement vous préciser à quelle catégorie elle faisait référence lors de son intervention à la deuxième partie de l'audience). La relève établie chaque année oscille entre 600 et 800 alors qu'elle devrait être de 1100 pour maintenir le nombre d'entreprises agricoles au Québec ([rapport Pronovost](#) p.56), ce qui appuie le constat du PDZA à savoir que la relève établie n'est pas suffisante en nombre. Le fait que des cédants ne trouvent pas de repreneurs ne reflète pas avec justesse la rareté ou l'abondance d'une relève formée et prête à se lancer dans un projet agricole (relève potentielle). Il n'existe pas, à ma connaissance, de recensement de la relève agricole potentielle, et le décompte des diplômés des programmes techniques en agriculture (GTEA, GEEA, TPHE, AEC en gestion d'entreprise agricole,...) n'est pas suffisant pour estimer cette relève potentielle, qui est aussi composée de personnes formées par expérience, de personnes ayant des formations techniques dans des domaines non agricoles ([La relève agricole établie dans la région du Centre-du-Québec](#), figure 2) de personnes formées en agronomie ou dans des domaines non agricoles à l'université ([Portrait de la relève agricole au Québec 2016](#), figure 11). Plusieurs éléments jouent sur le passage du statut de "potentiel" à "établie" pour la relève agricole, et peuvent faire en sorte qu'une rareté de la relève établie ne reflète pas fidèlement l'abondance d'une relève potentielle: prix des terres et des actifs à racheter, prix des quotas, intérêt pour la production, intérêt du cédant à vendre sa ferme à une relève plutôt qu'à la démanteler (ce qui est beaucoup plus payant, voir p. 87 du PDZA en référence à l'étude de Lepage (2011)), rentabilité de la ferme au moment où le cédant veut s'en départir, etc.. D'autres raisons empêchant la relève potentielle de passer au statut de relève établie sont citées dans le [rapport Pronovost](#) aux pages 56-57. Le fait que des entreprises agricoles ne trouvent pas de repreneurs n'est donc pas directement attribuable à une supposée rareté de la relève.

Je vous invite à consulter le mémoire rédigé par la Fédération de la relève agricole du Québec dans lequel on trouve ce passage qui va dans le même sens:

"Malgré une stagnation, voire une diminution du nombre d'inscriptions en formation agricole, il est faux de prétendre qu'il manque de relève agricole au Québec. Cependant, un nombre important de jeunes passionnés qui souhaitent devenir producteurs agricoles ne réaliseront pas leur rêve en raison des facteurs qui influencent le parcours à l'établissement. "* [Maintien du nombre de fermes... Renouvellement des générations... Établissement des jeunes en agriculture... DES SOLUTIONS CONCRÈTES POUR LA PÉRENNITÉ DU SECTEUR AGRICOLE](#) Mémoire de la Fédération de la relève agricole du Québec déposé à la : [Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, août 2011.](#)

*précision: cette tendance observée en 2011 s’est inversée dans les dernières années, avec une progression importante des inscriptions dans les programmes techniques en agriculture (Gestion et exploitation d’entreprise agricole, Gestion et technologie d’entreprise agricole, Technologie de la production horticole et de l’environnement) offerts par les cégeps depuis 2012 (voir le graphique ci-dessous reprenant les données que j’ai personnellement compilées à partir des rapports annuels des cégeps offrant ces formations et d’articles de presse pour les données de 2019 et 2020). Les ITA ont eux aussi enregistré une augmentation de 12% des inscriptions entre 2013 et 2018 (sans que je puisse déterminer la part des programmes techniques agricoles dans cette augmentation).

Nombre d’élèves inscrits à l’automne



2. Au sujet de l’absence de programmes aidant la relève à acquérir du foncier

J’ai affirmé lors de la seconde partie de l’audience qu’il n’y a pas de programme financier aidant la relève à acquérir du foncier. C’est un raccourci qui occulte les programmes du Fonds d’investissement pour la relève agricole (FIRA) visant à aider la relève à devenir propriétaire. Cependant, ces programmes ne changent pas le fait que la relève doit déboursier des montants très importants pour acquérir sa terre: ils ne font qu’étaler ou retarder les paiements (location avec option d’achat et prêt d’une partie de la mise de fonds). Le fardeau financier lié à la reprise d’une ferme ou à l’achat d’un fonds de terre reste le même.

Voici un fait que je peux vous donner en exemple:

En 2019, mon conjoint et moi avons trouvé grâce à l’Arterre une terre idéale pour l’implantation de notre projet de verger de pommes à cidre. Ce site avait un potentiel très élevé pour la

production de pommes: la texture du sol, le degré et l'orientation de la pente, la proximité des marchés. Seulement, elle faisait partie d'un lot estimé à 800 000\$, inaccessible pour nous. Ayant déjà expérimenté le travail et les délais liés à une procédure de morcellement auprès de la CPTAQ, et les cédants souhaitant vendre l'entièreté de leur terre rapidement, nous avons étudié les options offertes par le FIRA. Le prêt d'une partie de la mise de fonds nous aurait aidés à diminuer le montant à déboursé au départ, mais le montant global à payer restait trop élevé pour notre projet, qui n'aurait commencé à être payant qu'au bout de dix ans (les pommiers nécessitant de gros investissements de départ et ne produisant à leur plein potentiel qu'au bout de plusieurs années), il nous aurait fallu travailler à temps plein à l'extérieur pour parvenir à faire les paiements, en même temps que de travailler à plein temps sur la ferme pour maximiser sa performance et en faire une ferme viable. Une location avec option d'achat nous aurait permis de retarder l'achat à un moment où le projet aurait commencé à être rentable, mais le prix de la terre serait resté trop élevé pour les dimensions du projet.